

Tagung der Alpenkonferenz Réunion de la Conférence alpine Sessione della Conferenza delle Alpi Zasedanje Alpske konference

XIII

TOP / POJ / ODG / TDR

B<sub>1</sub> d

 $\mathsf{FR}$ 

OL: EN

## ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

1

# PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORTS (période 2015-2016)

1. Institution du Groupe de travail Transports

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail

19ème Comité permanent – 6 et 7 septembre 2001 - Aoste

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Protocole Transports – 31 octobre 2000

Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention

Alpine (le cas échéant)

Les transports et la mobilité sont l'un des cinq domaines d'action prioritaire du Programme de travail pluriannuel.

Contribution à la coopération alpine

Le Groupe de travail Transports contribue à la coopération transnationale en fournissant aux délégations des analyses permettant d'engager des actions. De plus, il a été l'instigateur du projet de coopération internationale « AlpInfoNet », qui est actuellement en cours dans le cadre du programme « Espace alpin », avec le concours de l'UE. Son but est d'améliorer l'information sur les moyens de transport, à l'exception des voitures, permettant d'accéder aux Alpes et de se déplacer dans toute la région. Le Groupe collabore également avec le processus de Zurich.

3. Activités du GdT durant le mandat 2015-2016

## Description des principales activités

 Poursuite des activités relatives à l'application de l'article 14 du Protocole Transports de la Convention alpine.

Après une première analyse consacrée aux mesures déjà adoptées ou programmées par les pays alpins au sujet des droits d'usage des infrastructures pour les poids lourds, les réflexions s'orienteront dans trois directions :

- O Analyse plus approfondie de la Directive Eurovignette : la directive permetelle de couvrir de manière adéquate les coûts externes dans la région alpine, et par conséquent de faire adopter des systèmes de tarification couvrant les coûts réels des poids lourds par les autorités responsables ?
- Analyse des effets réels et potentiels, notamment du report modal, des mesures adoptées dans les différents pays en matière de tarification et de réglementation; analyse des difficultés et des conditions du succès de ces mesures;
- Perspectives de mise en œuvre de la Directive Eurovignette et futures étapes.
- Analyse des solutions logistiques innovantes comme les autoroutes ferroviaires ou de solutions misant sur d'autres modes de traversée alpine durable à longue distance, en tenant compte notamment de la Directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants de substitution;
- Actualisation du document de référence visé à l'article 15, avec des données pour 2015.

## Activités de communication du Groupe de travail/de la Plate-forme

Dissémination des résultats du GdT Transports avec le concours du Secrétariat permanent de la Convention alpine.

## Élaboration de documents

- Rapport sur les coûts externes des poids lourds dans la région alpine et comparaison avec les montants autorisés par la Directive Eurovignette.
- Rapport sur le développement de l'application de la Directive Eurovignette (tarification des poids lourds) et sur d'autres mesures tarifaires et réglementaires adoptées par les pays alpins.
- Modèle de site Internet pour le Réseau d'Information sur la mobilité durable pour l'espace alpin (AlpInfoNet project).
- Cartes interactives et document de référence sur les principales infrastructures de transport alpines (article 15 du Protocole Transports). Les cartes seront consultables sur le site de la Convention alpine.
- Résultat du travail réalisé sur les solutions logistiques innovantes misant sur d'autres traversées alpines durables à longue distance, compte tenu notamment de la Directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants de substitution.

## Activités dans le cadre de la SUERA

Activités possibles dans le cadre de la SUERA : selon les instructions du Comité permanent, en soutenant les activités du Groupe de travail traitant de la SUERA.

## 4. Composition et modalité de travail

#### Présidence

## France

#### Composition

Autriche : ministères fédéraux (transports, environnement), administration du Land

Vorarlberg

Allemagne : ministère fédéral, ministère du Land Bavière

Suisse : administrations confédérales (transports, développement spatial)

France : ministères (transport, environnement, aménagement du territoire) et niveau

régional

Slovénie : ministère

Italie: ministère, EURAC

Observateurs: Club Arc Alpin, CIPRA International

**PSAC** 

## Modalité de travail

Deux ou trois réunions par an

Un sous-groupe sur la mobilité durable.